



Office National des Forêts

Service de Restauration des Terrains en Montagne

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Carte Réglementaire n° 1 (partie Sud)

Verchaix

Réglementation des zones



Zone de **risque fort** ou
réputée inconstructible

VU pour être annexé à mon
arrêté de ce jour.
LE PREFET,



Zone de **risque modéré**
constructible sous conditions

Pour le Préfet,
LE SECRETAIRE GENERAL



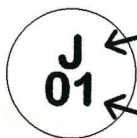
Zone de **risque négligeable ou nul**
non réglementé par le PPR

Michel BERGUE

Identification des zones

24 NOV. 2000

Pour copie conforme,
LE CHEF DE BUREAU,



Règlement(s)
applicable(s)

Numéro de zone

A. GOYARD



Limite de périmètre réglementaire



CORIOLIS

Octobre 2000

0 50 m

Echelle : 1/5 000e

N

